



STADE POITEVIN TENNIS CLUB

Halle de tennis

Rue de la Devinière

86000 POITIERS

Tel : 05.49.46.23.74

mail : accueil@stadepoitevintennis.fr

Enregistrement	Fait le
ADOC licence	
ADOC check	
Certificat médical (Adhérent -16 ans)	
Assurance Extra-scolaire	

Observation :

Bulletin d'inscription Saison 2024/2025

Adhérent :	Parent 1 si l'adhérent est mineur :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
Code Postal :	Code Postal :
Ville :	Ville :

L'inscription sera définitive après validation avec le secrétariat

Les différents abonnements : **Pour tout autre abonnement ne figurant pas, voir avec le secrétariat**

Chez les jeunes : ① 1h/semaine (263€) ② 1h30/semaine (368€) ③ Groupe COMPETITION (533€) ④ Mini-tennis (158€)

Chez les adultes : ⑤ Adhésion sans cours (366€) ⑥ Carte membre Association (71€) ⑦ Carte Multi-Club (250€)

⑧ Court collectif 1h30/semaine (505€ - 434€) ⑨ Carte extérieure (180€) ⑩ Carte 10h (carte ASSOS + lic : 175€)

Si vous êtes intéressé pour jouer aux **matches par équipe** merci d'**indiquer quelles catégories** :

Jeune : J (-18 ans), Sénior : S (tout âge) et Sénior+ : S+ (à partir de 35 ans) Choix possibles : J, J/S, S, S/S+, S+

Inscription Adhérent

	Nom	Prénom	Date de Naissance	Classement ou Niveau*	Précédent club (Jamais licencié FFT = X)	Choix de cartes	Match par équipe
1							
2							
3							
4							
5							

*Le classement ou le niveau est important pour l'homogénéité des cours collectifs.

Note : Les enfants ne peuvent jouer en senior que sur la demande des parents et sous réserve de l'acceptation des la commission technique.

Inscription Ecole de Tennis

Je soussigné, (Nom et Prénom) agissant en qualité de représentant légal de
..... (Nom et Prénom)
..... (Nom et Prénom)
..... (Nom et Prénom)
..... (Nom et Prénom)

Autorise :
- L'enfant, désigné ci-dessus à adhérer au Stade Poitevin Tennis Club (et à pratiquer toutes les activités proposées par cette section).
- Le responsable de l'association à faire procéder toute intervention médicale ou chirurgicale d'urgence.

Informations, autorisations et signature

- Les entrainements ont lieu au Stade Poitevin Tennis Club, rue de la Devinière. Merci d'être présent 5 minutes avant le début du cours. Les accompagnateurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de repartir. Tout accident survenant en dehors de l'enceinte du club reste placé sous l'entière responsabilité des parents.
- L'aide des parents bénévoles est la bienvenue sous forme à déterminer avec les enseignants.
- Le respect et la courtoisie sont de rigueur, le dialogue est ouvert et souhaitable en cas de litiges. Tout manquement au règlement intérieur du club et de la FFT peut être sanctionné sur décision du bureau.
- Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique) à des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT.

Nous acceptons les paiements par CB, espèces, chèques, paiement en ligne, chèques vacances papier et connect, coupons sport et Pass'Sport.

- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.
- Reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires (notamment, celles proposées par la FFT) afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel. Pour y souscrire, contacter A.I.A.C au 0 800 886 486 (N°Vert, appel gratuit).
- Atteste être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis, y compris en compétition ou de l'attestation QS-SPORT renouvellement de l'inscription.
- Reconnaît être informé qu'il existe un système de vidéo surveillance dans le hall d'entrée du Stade Poitevin Tennis.
- L'adhésion au Club entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis (dont ses organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux).

Communication

Autorisez-vous le Stade Poitevin Tennis, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison en cours, l'image de la personne, objet de la présence fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

Oui

Non

Remboursement (en dehors de la licence, reversée à la FFT)

- Pour non-convenance de la pratique du mini-tennis

Pour le cas particulier du mini-tennis, le remboursement pourra s'effectuer après 3 cours si la pratique du tennis ne convient pas à l'enfant.

- Blessure ou déménagement

Sur demande de l'adhérent, le club peut rembourser une partie de la cotisation, consécutivement à une blessure ou un déménagement. (Justificatifs à fournir). La période facturée incompressible est de 3 mois. (Ex : si absent 5 mois alors le club remboursera 2 mois). Ce remboursement se fera sous la forme d'avoir pour la saison suivante ou par chèque en cas d'arrêt définitif.

Réduction liée au classement

Réductions joueuses et joueurs s'engageant pour jouer avec les équipes

Joueuses classées entre 15/1 et 3/6 Joueurs classés entre 5/6 et 1/6	50% de réduction (hors licence)
Joueuses classées 2/6 ou mieux Joueurs classés 0 ou mieux	Cotisation gratuite (hors licence)

- En cas de refus du joueur à participer aux matchs par équipe, il devra rembourser la réduction.
- Les joueurs et joueuses de l'équipe 1 bénéficient d'un entraînement pris en charge par le club.

Nous proposons une réduction liée à la composition familiale : chaque membre de moins de 30 ans (1995 ou moins) équivaut à 1 part et les membres de plus de 30 ans (1994 ou après) équivaut à 2,5 parts. Le nombre de part équivaut à la réduction suivante (hors licence) :

1 à 2,5 = 0 % | 3 à 5 = 5 % | 5,5 à 7,5 = 10 % | 8 et + = 15 %

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi "Informatique et Libertés", du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser :

- Au secrétariat

- A la FFT (service "organisation et systèmes d'information" fft@fft.fr / Stade Roland-Garros 2 Avenue Gordon Bennett, 75016 PARIS).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site du Cnil. Rappel des pièces à fournir :

- Certificat médical ou questionnaire QS-Sport si possède un certificat valide de moins de 3 ans
- Pour les jeunes de -18 ans : Attestation extra-scolaire

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence devra désormais attester auprès de son club qu'il a répondu par la négativité à toutes les rebriques figurant sur le questionnaire "QS SPORT"

L'adhérent atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négativité à l'ensemble des rubriques. Le cas contraire, l'adhérent s'engage à fournir un certificat médical sous 15 jours au club.

Fait à Le

Signature de l'adhérent (ou du représentant légal)



**Bénéficiez d'une réduction de 10 %
chez notre partenaire Raquettes
Services 86 !**

**18 bis Rue du Carreau
86000 POITIERS**

05 49 38 82 68

